



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

Air France

Question écrite n° 68430

Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier attire l'attention de M. le secrétaire d'État, auprès de la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, chargé des transports, de la mer et de la pêche sur la grève d'Air France. En effet, celle-ci a entraîné une perte de 280 millions d'euros pour la compagnie aérienne, ainsi que des annulations de 35 % à 90 % selon les destinations. Il souhaiterait savoir ce qu'il entend faire à ce sujet.

Texte de la réponse

La compagnie Air France est une filiale du groupe Air France-KLM, société privée dont l'État est actionnaire à hauteur de 15,9 %, le reste du capital étant détenu par des institutionnels (62,7 %), des actionnaires individuels (13,1 %), ses salariés (6,9 %) et par le groupe lui-même (1,4%). L'État participe à l'élaboration de la stratégie du groupe Air France-KLM et à sa gestion dans les limites de ses droits en tant qu'actionnaire minoritaire d'une société cotée. Il exerce ses droits de vote en assemblée générale des actionnaires et est représenté au conseil d'administration par trois représentants sur un total de quatorze membres. Sur le plan financier, d'après les dernières données transmises par la compagnie, le plan Transform 2015 a permis de réduire sensiblement les coûts, et ce malgré le mouvement social de septembre dernier qui a eu un fort impact sur les résultats du groupe. Par conséquent, il a permis de combler une partie de l'écart de compétitivité entre Air France-KLM et ses concurrents. Toutefois, l'objectif du plan Transform 2015 de ramener la dette nette de 6,5 Md€ à la fin 2011 à 4,5 Md€ à la fin 2014 a été reporté d'un an, avec une dette nette de 5,27 Md€ à la fin du 3e trimestre 2014. Par ailleurs, Air France-KLM constate une baisse sensible de sa recette unitaire, partagée par l'ensemble des acteurs du secteur. Cette baisse pourrait absorber les effets positifs de la baisse du prix du pétrole. C'est pourquoi la direction du groupe vient d'annoncer de nouvelles mesures de réduction des coûts, passant notamment par un nouveau plan de départs volontaires. Bien que l'État soit actionnaire minoritaire, la position du Gouvernement a néanmoins été entendue lors du conflit social de septembre dernier, ce qui a sans conteste accéléré l'issue positive des discussions entre la direction d'Air France et le Syndicat national des pilotes de ligne.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Morel-A-L'Huissier](#)

Circonscription : Lozère (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 68430

Rubrique : Transports aériens

Ministère interrogé : Transports, mer et pêche

Ministère attributaire : Transports, mer et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [4 novembre 2014](#), page 9234

Réponse publiée au JO le : [24 février 2015](#), page 1377